

Règlement de la troisième édition (2018-2020)

Lausanne, novembre 2017

1. Généralités

Reconnu à l'échelle internationale, le Musée de l'Elysée est l'un des plus importants musées entièrement consacrés à la photographie. Depuis sa création en 1985, il s'interroge sur la photographie et la fait connaître grâce à des expositions innovantes, des publications de référence et des événements ouverts à un large public. Pour encourager la créativité et la réalisation de nouvelles œuvres, le Musée de l'Elysée, avec le soutien de Parmigiani Fleurier, partenaire exclusif de ce projet, lance le Prix Elysée.

Créé en 2014, le Prix Elysée a pour objectif de permettre à des photographes prometteurs – huit nominés, dont un lauréat – de franchir un pas décisif dans leur carrière. Le prix est organisé tous les deux ans. La troisième édition a lieu de 2018 à 2020.

Le Prix Elysée n'a pas de thème, mais l'accent est mis sur le lien entre photographie et imprimé, car deux livres sont produits dans le cadre du Prix. D'une part, les nominés sont invités à présenter un projet dans un livre publié et distribué à l'occasion du Prix. Pour cela, ils disposent chacun de 10 pages qu'ils peuvent utiliser librement. D'autre part, le lauréat publie le livre de son projet. Le livre des nominés et celui du lauréat sont réalisés par l'une des imprimeries de la Fondation de Famille Sandoz.

Le Musée de l'Elysée accompagne les photographes nominés dans la présentation de leurs projets dans le livre qui leur est consacré. Il conseille et soutient le lauréat dans la réalisation de son projet et la publication de son livre, qui doivent tous deux être achevés dans les temps et selon le budget impartis. Ce projet et ce livre sont présentés dans le cadre d'un événement majeur du Musée, la Nuit des images.

Les projets proposés doivent être inédits, c'est-à-dire jamais exposés ou publiés auparavant, et ne doivent pas avoir participé à d'autres prix.

2. Dotations

Le Prix Elysée octroie les dotations suivantes :

- Une contribution individuelle de 5'000 CHF pour les huit photographes nominés.
- Un prix d'une valeur de 80'000 CHF pour le lauréat, attribué pour moitié à la production du projet et pour moitié à la publication du livre.

Ces montants doivent être utilisés par les photographes uniquement pour accomplir le travail qui leur est demandé dans le cadre du Prix Elysée.

3. Calendrier de la deuxième édition du Prix Elysée

- Le dépôt des candidatures est ouvert du 1 janvier au 4 mars 2018.

- Les conservateurs du Musée de l'Elysée sélectionneront huit nominés qui seront révélés à la Nuit des images fin juin 2018.
- L'ensemble du matériel nécessaire à la présentation du projet du nominé dans le livre des nominés devra être remis au Musée de l'Elysée au plus tard le 16 septembre 2018.
- Le livre des nominés sera publié en janvier 2019. Il sera présenté au Musée de l'Elysée et au Salon International de la Haute Horlogerie à Genève dans l'espace Parmigiani Fleurier.
- Le nominé doit remettre un dossier complet du projet au plus tard le 16 janvier 2019.
- Le jury se réunira au printemps 2019 pour sélectionner le lauréat, dont le nom sera annoncé à la Nuit des images fin juin 2019.
- Le projet et le livre du lauréat seront présentés à la Nuit des images fin juin 2020.

4. Candidats

Le Prix Elysée s'adresse à des photographes ou des artistes prometteurs utilisant la photographie. Leur travail doit avoir fait l'objet de premières expositions collectives ou individuelles – dans des galeries, musées ou autres institutions culturelles – et de publications qui leur ont apporté une reconnaissance nationale, voire une visibilité internationale. Pour autant, ils n'ont pas encore bénéficié d'une rétrospective à mi-carrière.

Les photographes, quel que soit leur âge ou leur nationalité, sont invités à poser leur candidature. Elle peut être individuelle ou collective. En cas de candidature collective, le groupe d'artistes désigne un représentant en tant qu'interlocuteur du Musée. Une candidature collective a les mêmes prérogatives qu'une candidature individuelle.

5. Indications sur contenu

Tout travail photographique est pris en considération, quel que soit le genre ou la technique choisi par les photographes.

Toutefois, tout travail comportant une référence, directe ou indirecte, à une marque ou un produit horloger ne sera pas pris en considération.

6. Modalités de candidature

Les photographes posent leur candidature au Prix Elysée en leur nom et envoient leur dossier directement au Musée de l'Elysée à l'adresse suivante :

Musée de l'Elysée
Prix Elysée
18 avenue de l'Elysée
1014 Lausanne
Suisse

Les candidats au Prix Elysée doivent être obligatoirement recommandés par un professionnel reconnu dans le domaine de la photographie, de l'art contemporain, du cinéma, de la mode, du journalisme ou de l'édition.

Les dossiers de candidature adressés au Musée de l'Elysée doivent impérativement contenir :

- Un portfolio représentatif du travail du candidat composé de 10 (minimum) à 20 (maximum) tirages photographiques libres, non encadrés, non montés, argentiques et/ou numériques, de format A4 ou similaire. Ces tirages ne sont pas des originaux et sont sans valeur commerciale. Les photographes peuvent présenter une sélection d'œuvres individuelles, d'œuvres tirées d'une série ou l'ensemble de cette série, voire, le cas échéant, des travaux préparatoires du projet qu'ils proposent pour le Prix. Les informations suivantes doivent figurer très clairement au dos de chaque tirage : nom de l'artiste, titre de l'œuvre (le cas échéant, titre de la série dont elle est tirée), année de production, format de l'œuvre originale.
- Un descriptif du projet proposé pour le Prix (maximum 500 mots).
- Une biographie rédigée (maximum 300 mots).
- Un CV contenant les éléments suivants : coordonnées complètes, formation, sélection d'expositions et de publications.
- Le formulaire de candidature au Prix, disponible sur le site Internet du Prix (www.prixelysee.ch), dûment rempli et signé.
- Une lettre de recommandation, adressée au Musée de l'Elysée, du professionnel parrainant la candidature, qui doit également remplir et signer le formulaire à son attention, disponible sur le site Internet du Prix (www.prixelysee.ch).
- Un portrait photographique libre de droits.
- Un CD ou une clé USB contenant la version digitale des éléments constitutifs du dossier, à savoir la version PDF des documents textes et les fichiers image des tirages en deux formats haute définition : l'un TIFF 350 dpi (maximum 80 mégaoctets), l'autre JPEG 72 dpi (bord long 1200 pixels) (maximum 2 mégaoctets). Le CD ou la clé USB doit également contenir une version digitale du portrait photographique du candidat ainsi que les légendes de toutes les images.

Les langues officielles du Prix Elysée sont le français et l'anglais. Si le photographe est de langue maternelle française, le dossier peut être rédigé en français. Si le français n'est pas la langue maternelle du photographe, le dossier peut être rédigé en français ou en anglais. Le Musée de l'Elysée se réserve le droit d'éditer les textes, en accord avec les photographes, et se charge de les traduire vers l'une ou l'autre langue.

Tout dossier incomplet, ou dont les éléments ne respectent pas les normes ou les formats mentionnés dans le présent règlement, sera automatiquement rejeté, sans autre justification auprès du photographe concerné. Sans exception aucune, tout dossier de candidature timbré par la poste après le 4 mars 2018, ne sera pas pris en considération même s'il est reçu au Musée de l'Elysée.

Le Musée de l'Elysée n'est pas responsable des dossiers endommagés ou égarés avant leur réception par le Musée. Les dossiers des candidats non nominés ne seront pas renvoyés à l'expéditeur. Ils resteront à leur disposition au Musée jusqu'à fin septembre 2018, après quoi les dossiers non retirés ne seront plus disponibles. Le Musée de l'Elysée se réserve le droit de les archiver ou de les détruire.

Tous les candidats s'engagent à octroyer l'exclusivité de leur projet au Prix Elysée jusqu'à l'annonce des nominés fin juin 2018.

7. Nomination

Les huit nominés seront sélectionnés par les conservateurs du Musée de l'Elysée. La décision des conservateurs du Musée est sans appel.

Les nominés seront contactés individuellement par le Musée de l'Elysée fin avril 2018. Il leur sera alors demandé de confirmer, dans un délai de cinq jours, leur participation au Prix Elysée et leur disponibilité fin juin 2018 afin de participer comme invités à la Nuit des images (la date de l'événement leur sera communiquée en mai 2018). L'identité des nominés sera révélée publiquement à cette occasion lors d'une projection réalisée par le Musée à partir des fichiers image fournis dans leur dossier de candidature. Cette projection sera rediffusée le lendemain sur le site Internet du Prix. Une sélection des fichiers image sera remise à la presse et utilisée pour la promotion du Prix Elysée par le Musée et Parmigiani Fleurier.

Si un candidat décline sa nomination, ne parvient pas à honorer les engagements inhérents à sa nomination ou ne confirme pas (ou trop tardivement) sa nomination, les conservateurs du Musée de l'Elysée sélectionneront un autre photographe.

Dès qu'ils sont informés de leur sélection par le Musée de l'Elysée fin avril 2018, les nominés seront invités à signer un contrat par lequel ils confèrent au Musée un droit exclusif d'utilisation gratuite d'une sélection de leur travail établie par le Musée pour la seule promotion du Prix Elysée et des publications mentionnées dans le présent règlement. Le Musée pourra conférer les mêmes droits à Parmigiani Fleurier. Après la signature du contrat, les nominés reçoivent leur contribution individuelle et peuvent commencer à travailler sur leur projet. Ils s'engagent à ne pas rendre publics leur nomination et leur projet avant l'annonce officielle à la Nuit des images fin juin 2018.

Les nominés s'engagent également à octroyer l'exclusivité de leur projet au Musée de l'Elysée et à Parmigiani Fleurier jusqu'à l'annonce du lauréat fin juin 2019. A l'exclusion du lauréat, ils sont ensuite libres de mener à bien leur projet, de le publier et de l'exposer s'ils le souhaitent. Ils pourront utiliser à cette occasion, sans y être obligés, la mention « *Nominé du Prix Elysée, avec le soutien de Parmigiani Fleurier* ».

8. Présentation des projets des nominés

En contrepartie de la contribution individuelle de 5'000 CHF qu'ils perçoivent, les nominés s'engagent à fournir les éléments suivants, qui ne feront pas référence, directement ou indirectement, à une marque ou produit horloger.

Au plus tard le 16 septembre 2018 :

- Un PDF (et le fichier Indesign correspondant) mis en page de 10 pages, ni plus ni moins, prêt pour insertion dans le livre des nominés selon les données techniques fournies par le Musée de l'Elysée.

Au plus tard le 16 janvier 2019 :

- Un dossier complet du projet à l'attention du jury contenant les éléments suivants :
Une description détaillée du projet.

Un calendrier de production du projet.

De 5 à 20 visuels (version imprimée format A4 et fichiers haute définition correspondants selon les normes spécifiées au point 5) des images à publier dans le livre des nominés.

Les nominés sont libres de collaborer, à leurs frais, avec des rédacteurs et/ou graphistes de leur choix à la présentation de leur projet dans le livre des nominés. La contribution individuelle doit couvrir l'ensemble des frais inhérents à la constitution du dossier complet du projet et du PDF (ainsi que du fichier Indesign correspondant) pour le livre des nominés. Aucun montant supplémentaire ne sera accordé par le Musée de l'Elysée.

Les normes linguistiques, d'édition et de traduction appliquées au dossier de candidature (cf. point 5) s'appliquent également au dossier complet du projet et au livre des nominés. En accord avec les nominés, le Musée de l'Elysée se réserve le droit de modifier la mise en page du PDF/fichier Indesign remis.

Tout nominé qui ne remettrait pas son matériel à temps (voir dates ci-dessus) ou ne respecterait pas les normes et formats exigés sera automatiquement éliminé du Prix Elysée.

En janvier 2019, le livre des nominés est publié en deux versions : une version papier au Musée de l'Elysée et à l'espace Parmigiani Fleurier au Salon International de la Haute Horlogerie à Genève, et une version digitale sur le site Internet du Prix Elysée.

Les images remises dans le dossier complet du projet peuvent être utilisées par le Musée de l'Elysée et Parmigiani Fleurier pour la promotion du Prix Elysée.

9. Jury

Le jury est souverain. Il est seul habilité à désigner le lauréat sur la base de son dossier de candidature, du dossier complet de son projet et de sa présentation dans le livre des nominés.

Le jury comprend sept membres, qui pourront changer d'une édition à l'autre du Prix Elysée, ainsi répartis :

- Un représentant désigné par le Musée de l'Elysée.
- Un représentant désigné par Parmigiani Fleurier.
- Un représentant désigné par la Fondation de famille Sandoz.
- Quatre professionnels du monde de la photographie, incontestés et reconnus au niveau international, désignés par le Musée de l'Elysée.

Le jury se réunira au printemps 2019 et jugera les nominés sur la qualité de leur travail photographique, la pertinence de leur projet et leur capacité à le réaliser. La décision du jury désignant le lauréat du Prix Elysée est irrévocable.

Le lauréat sera contacté personnellement par le Musée de l'Elysée en mai 2019. Il s'engage à se rendre disponible pour la Nuit des images fin juin 2019, dont la date lui sera alors communiquée, et à ne pas révéler sa victoire avant cette date.

Une cérémonie de remise du Prix Elysée sera organisée pendant la Nuit des images. L'identité du lauréat sera révélée à cette occasion, puis diffusée le lendemain sur le site Internet du Prix.

10. Production du projet et publication du livre du lauréat

Dès mai 2019, un conservateur du Musée de l'Elysée accompagnera le lauréat dans la production de son projet et la publication de son livre. Il mettra à disposition son expertise, sur le fond et la forme, pour que le lauréat puisse mener à bien son travail dans les délais (fin juin 2020) et selon le budget impartis.

Le lauréat s'engage à respecter les normes techniques imposées par le Musée de l'Elysée. Il octroie l'exclusivité de son projet et de son livre au Musée de juin 2019 à juin 2020.

Le projet du lauréat sera présenté à la Nuit des images 2020 sous forme de projection. Le livre du projet sera édité par le Musée de l'Elysée et publié à la même occasion.

11. Droits et responsabilités

- Tous les textes et images remis dans le cadre du Prix Elysée devront être libres de tous droits de tiers dès le dépôt de la candidature.
- Le Musée de l'Elysée et Parmigiani Fleurier disposeront des droits nécessaires pour permettre la communication et la promotion du Prix Elysée par le Musée et Parmigiani Fleurier, pour la diffusion dans la presse et la projection dans le cadre de la Nuit des images.
- Pour les nominés, ces obligations demeureront en vigueur jusqu'à la désignation du lauréat. Pour le lauréat, la question des droits fera l'objet d'un accord spécifique.
- En se portant candidat, le photographe accepte tous les termes du présent règlement.

12. Divers

Le Musée de l'Elysée se réserve le droit de modifier le présent règlement en tout temps, après en avoir dûment informé les candidats ayant déposé une candidature répondant aux critères définis dans le règlement avant sa modification.

Le présent règlement est régi par le droit suisse et les tribunaux ordinaires à Lausanne, Suisse, sont exclusivement compétents.

13. Rappel des dates

- Du 1 janvier au 4 mars 2018 : dépôt des candidatures.
- Fin juin 2018 : présentation des nominés à la Nuit des images.
- 16 septembre 2018 : délai de dépôt du matériel pour le livre des nominés.
- 16 janvier 2019 : délai de dépôt des dossiers pour la désignation du lauréat par le jury.
- Fin juin 2019 : cérémonie de remise du Prix Elysée au lauréat lors de la Nuit des images.
- Fin juin 2020 : délai d'achèvement du travail du lauréat et de la publication de son livre et présentation à la Nuit des images.